

Date : 28 janvier, 2002

MRC de Deux-Montagnes
Monsieur Michel Leroux, Préfet
Messieurs les Maires
400 boul. Deux-Montagnes, suite 201
Deux-Montagnes
J7R 7C2

Un avenir à sauvegarder

Messieurs,

Dernièrement, nous avons assisté à l'audience publique du recours en contestation de la décision de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec devant le Tribunal Administratif du Québec (TAQ). Deux groupes contestent la décision de la C.P.T.A.Q, la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides et le conseil Mohawk de Kanasatake (**que le comité des opposants a invité à se joindre à eux en faisant eux-mêmes signer une pétition**).

Du fait que la MRC de Deux-Montagnes reconnaît l'agriculture et l'activité minière comme étant des sphères importantes d'activités économiques locales, nous pensons que le dossier ci-haut mentionné fait partie de vos préoccupations.

Comme vous l'avez mentionné antérieurement, ces dernières sont susceptibles chacune à leur mesure de générer des impacts économiques directs et indirects significatifs. De plus, la demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture adressée par Niocan concerne 9,4 hectares, à peine 0,3% de la zone agricole de la municipalité d'Oka.

Les caractéristiques d'exploitation de la SLC qui ont laissé des cicatrices environnementales et sociales sont difficiles à oublier et ne le seront pas moins dans le future si nous ne prenons pas les moyens qui s'offrent à nous pour procéder à sa revitalisation dès aujourd'hui. **Mise à part la prise en charge de cette tâche par la compagnie minière Niocan, les options pour faire face à la décontamination s'avéreront très coûteuses.**

Dans une étude récente menée par GSI environnement il est mentionné qu'un site au Tennessee pourrait recevoir les résidus de la SLC et qu'il en coûterait tout près de 22M \$. L'étude ne tient pas compte des permis qu'il faudra obtenir. Il est également fait mention qu'il n'existe au Québec aucun site autorisé à recevoir et à gérer ce type de matières dangereuses résiduelles.

COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT MINIER

Dans sa décision la CPTAQ considère que la situation actuelle se doit d'être corrigée au plus tôt. La nécessité d'établir un périmètre de protection autour de cet endroit est incontournable. Cette tâche relève des obligations de la municipalité d'Oka et de la MRC Deux-Montagnes. **Cette marge de protection risque fort d'amputer la zone agricole de plusieurs hectares.**

Dans le décret de fusion 950-99, l'article 22 stipule que « Toute dette ou tout gain qui peut survenir à la suite d'une poursuite judiciaire, pour un acte posé par une ancienne municipalité, reste à la charge ou au bénéfice de l'ensemble des immeubles imposables du secteur formé du territoire de cette ancienne municipalité ».

Cependant, s'il ne s'agit pas d'une poursuite judiciaire, est-ce que les citoyens de l'ensemble du territoire seront tenus de payer une quelconque facture rattachée aux vestiges du passé (ex. dette de la sécurisation du site SLC ou encore sa revitalisation)?

D'autre part, les nouvelles fusions municipales entraînent des consolidations de budget, ce que nous vivons actuellement avec la CMM. Pouvons-nous penser que les coûts reliés à l'obligation de restaurer le site de la SLC puissent un jour puiser des fonds dans le grand coffre de la Municipalité Régionale de Comté ou de municipalités fusionnées?

Tenant compte que la CPTAQ a reconnue les engagements formels de Niocan, la majorité des citoyens d'Oka (soit 92% des résidents de l'ancien village, 98% des commerçants et 40% des résidents de l'ancienne paroisse), comptent sur la réalisation du projet Niocan pour cicatriser cette blessure que nous a infligé l'abandon de l'ancienne société minière SLC. À la lumière des informations additionnelles, le projet gagne l'appui de gens qui dans le passé s'objectaient à sa réalisation.

Dernièrement, certains propos que nous avons entendus au TAQ nous laissent perplexes et pourraient nuire aux activités agricoles ainsi qu'aux valeurs immobilières de l'ensemble du territoire d'Oka. L'aboutissement des arguments de contestation ne servira pas aux agriculteurs si les répercussions de ces arguments anéantissent les efforts investis depuis plusieurs décennies à développer l'industrie agro-touristique. Les arguments en contestation qui sont utilisés pour s'assurer que le projet minier ne voit pas le jour, pourraient au contraire être très dévastateurs.

Depuis plusieurs mois les moyens adoptés pour contrer le projet minier Niocan nous inquiète de plus en plus. Comment peut-on rester assis en toute quiétude et prétendre que les choses se déroulent bien quand on peut lire dans un article paru à Montréal le 17 janvier 2002 de la part d'un représentant de la communauté Mohawk de Kanasatake: **«We're going to pursue all avenues», he says. «If we exhaust the legal avenues, we'll find avenues of protests, like demonstration, slowing down traffic, and symbolic blockades».** Les Mohawks vont-ils régler nos problèmes avec des barricades sur nos terres? La population locale devrait peut-être être consultée à ce sujet?

M. Gordon Edwards, témoin expert pour la cause Mohawk au Tribunal Administratif du Québec, **répand la rumeur que les résidences du rang Ste-Sophie ne devraient même pas être habitées et que les terres ne devraient pas être cultivées à cause du radon.**

COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT MINIER

Nous constatons que des gens de l'extérieur se sont ingérés dans les prises de décision face à notre avenir alors que les administrateurs locaux et régionaux ont préféré, jusqu'à ce jour, laisser les événements prendre le dessus sur la raison, ce qui affecte grandement le confort et la quiétude de ses citoyens. Nous demandons à nos administrateurs de prendre leur place afin de limiter le dérapage auquel nous assistons présentement et d'assumer leurs responsabilités dans ce dossier. Restons maître chez nous.

En cette saison de relâche touristique la situation économique est à son plus bas à Oka. Des visiteurs s'étonnent de ne trouver aucun restaurant ou site d'hébergement ouvert. Un autre commerce a récemment fermé ses portes ce qui vient ajouter à la liste considérable des commerces en péril dans la municipalité d'Oka.

Pour contrer le danger potentiel qu'une mauvaise publicité aurait sur notre territoire, nous devons continuer à faire converger nos énergies positives pour activer le développement des intérêts de l'ensemble des citoyennes et des citoyens de la MRC de Deux-Montagnes.

Nous demeurons convaincus que les normes et les règlements qui gouvernent l'industrie moderne assureront une coexistence harmonieuse entre les activités agricoles et minières qui sont inséparables par leur situation géologique. Ainsi en a décidé Dame Nature.

Veillez agréer, messieurs, nos sentiments les plus distingués.

Denis Desrosiers,

Au nom du Comité Local de Développement Minier

c.c. : M. Bernard Landry, Premier Ministre du Québec
M. Guy Chevrette, Ministre délégué aux affaires autochtones
Mme Louise Harel, Ministre des affaires municipale et de la métropole
M. Jacques brassard, Ministre des ressources naturelles
Mme Rita Dionne-Marsolais, Ministre déléguée aux mines
M. André Boisclair, Ministre de l'environnement
Conseil municipal d'Oka

C.P. 3982
OKA, QC.
JON IEO
ÉMAIL : cldm@abatelecom.com